

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 19 février 2025

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

Date d'affichage de la liste des délibérations : 28 février 2025

votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents : GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal – LEPAGE Michel - LEBLOND Christine – LEMAITRE Stéphanie - YBERT Valéry – LECORNU Séverine – FOSSEY Flavie - THIENNETTE Claude – VANDENAWEELE Guy – GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice

Absentes excusées :

LE GUILLOUX Vanessa a donné procuration de vote à LEBLOND Christine.

POZZO Maryvonne a donné procuration de vote à GILLES Christophe.

Absente : LACAILLE Estelle

Secrétaire de séance :

LEBLOND Christine.

9 – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

9.1 – Autres domaines de compétences des communes

Autoriser M. Le Maire ou son représentant à représenter la commune devant le tribunal judiciaire de Coutances pour résiliation de bail et expulsion d'un locataire communal

- Délibération n° DEL2025-02-01 –

M. Le Maire informe les conseillers que dans le cadre de l'assignation en résiliation de bail et expulsion à l'encontre du locataire communal domicilié 35 rue des Miellettes à Saint-Germain-sur-Ay, il est convoqué à l'audience prévue le 3 mars 2025 à 13h30mn au Tribunal Judiciaire de Coutances.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

DECIDE

☞ **Article unique** : d'autoriser M. Le Maire à représenter et à agir au nom de la commune de Saint-Germain-sur-Ay dans le cadre de l'assignation en résiliation de bail et expulsion à l'encontre du locataire communal domicilié 35 rue des Miellettes à Saint-Germain-sur-Ay à l'audience prévue le 3 mars 2025 à 13h30mn au Tribunal Judiciaire de Coutances et lui donne tout pouvoir à cet effet.

Adoptée à la majorité des votants
(14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 27 février 2025,

La Secrétaire de Séance,
Christine LEBLOND



Le Maire,
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.